



AVIS DE CONSULTATION MODIFICATIF

Consultation ouverte relative aux travaux de rénovation de l'internat provincial de CANALA

Dans le cadre de la consultation ouverte lancée le 14 octobre 2025, la SÉCAL, agissant au nom et pour le compte de la province Nord, Maître d'ouvrage, informe les candidats intéressés que les conditions de remise des offres sont modifiées comme suit :

« **Les soumissions devront parvenir dans les conditions fixées par le Règlement de Consultation (Ind A) avant le Vendredi 14 novembre 2025 à 12h00 – GMT+11 (heure de Nouvelle-Calédonie) :**

- **Soit par envoi recommandé avec avis de réception postal à : SECAL – BP 1 – 98825 POUEMBOUT ;**
- **Soit déposées contre récépissés à : SECAL – 311 rue des Cassis à Koné**
- **Soit déposées sur la plateforme de dématérialisation de la province Nord, en se connectant au profil acheteur. La taille des fichiers transmis ne doit pas excéder 20 Mo.**

Les offres qui ne respecteraient pas ces modalités, ou qui parviendraient après la date et l'heure limites, ne seront pas prises en compte. »

Date d'envoi du présent avis modificatif

06 novembre 2025